

# ÉLECTIONS EUROPÉENNES

## L'EUROPE SOCIALE

À l'occasion des élections européennes du 7 juin, les partis politiques européens et leurs partis membres en France expriment tous leur volonté de changement.

Dans l'ensemble des slogans mis en avant, deux d'entr'eux font l'unanimité : l'Europe sociale et l'Europe écologique. Si le second de ces slogans est relativement nouveau, le premier a été déjà maintes fois utilisé.

**L'UNION EUROPÉENNE** n'aurait été créée que pour le développement économique et le progrès social, l'un et l'autre se conjuguant ou mieux encore s'épaulant.

Aux élections européennes de 2006, le Parti socialiste européen avait même promis une «Nouvelle Europe sociale».

Les citoyens européens en connaissent les résultats : l'augmentation du chômage (même avant la crise) la précarité, l'accroissement des inégalités, la pauvreté.

Pourtant, droite et sociaux-démocrates continuent de promettre de défendre le «modèle social européen», voire de l'améliorer... dans le cadre du traité de Lisbonne.

En fait, créer un «modèle social européen», promouvoir une «Europe sociale» ne sauraient se concevoir dans la construction actuelle de l'Union européenne mais supposent au contraire un changement radical à la fois institutionnel et d'orientation.

### L'Europe sociale existe-t-elle ?

Le terme d'Europe sociale est très flou, et la définition en varie selon les interlocuteurs.

Pour John Monks, président de la CES (confédération européenne des syndicats) «la partie du monde qui combine le mieux prospérité économique (NDLR : phrase prononcée en 2004) et les progrès sociaux c'est l'Europe».

Pour l'UNICE (NDLR : en 2004, l'organisation s'appelle désormais «Business Europe»), organisation européenne patronale, «L'Europe sociale, ce n'est pas l'adoption de nouvelles règles mais la croissance et l'emploi».

La construction européenne a-t-elle, comme il était promis dès l'origine dans les différents traités, la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier), le traité de Rome, le traité de Maastricht jusqu'au traité de Lisbonne, favorisé le progrès social ?

A-t-on produit des mesures sociales supérieures à celles qui existaient, au moins, dans les membres fondateurs (France, Allemagne, Italie, Bénélux) ? À l'origine, pour les dirigeants européens, «l'Europe sociale» consistait en un ensemble de politiques sociales visant au rapprochement des législations nationales en matière d'emploi, de condition de travail et de protection sociale. À noter qu'il n'est pas fait mention de salaire, du droit d'association et de grève. À noter aussi que le rapprochement s'est fait à minima et non au plus haut niveau.

En fait, les mesures sociales prises par la communauté économique européenne, puis par l'Union européenne visent surtout à améliorer la productivité en s'intéressant au salarié au travail et à développer le dialogue social, c'est à dire le consensus social en s'appuyant sur le conseil économique et social où sont représentés patrons, salariés et société civile, ce dernier n'ayant qu'un rôle consultatif.

À partir des années 1970, sont prises ainsi certaines décisions :

- 1972 : déclaration sur la priorité des

mesures visant à améliorer la qualité des produits et donc les conditions de travail,

- 1974 : élaboration d'un projet d'action sociale et création du comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la production de la santé sur le lieu de travail,

- 1985 : résolution du conseil européen intitulée «Nouvelle approche» qui aboutit à l'adoption de directives santé-sécurité,

- 1987 : le traité de «l'Acte unique» européen comprend deux articles : des directives essentielles pour la sécurité (des produits et des producteurs) dans l'article 100A et des directives d'utilisation dans l'article 118A (classification des normes).

En 1989 est élaboré un projet de charte qui aboutira en 2000, lors du traité de Nice, à la charte des droits fondamentaux qui, cette fois, dépasse le cadre du lieu de travail.

cée par celle de «service d'intérêt économique général» ce qui limite le champ des services publics (d'où la libéralisation de l'énergie, des transports, des télécommunications, de la poste et pourquoi pas de la santé). Aucune mention n'est faite sur les salaires, base essentielle mesurant le degré d'exploitation des travailleurs. Hormis deux alinéas de l'article II-112, cette charte a été mise en annexe au traité de Lisbonne (deux pays ne le reconnaissent pas : le Royaume-Uni et la Pologne).

Ce n'est donc pas cette charte qui peut être «le modèle social européen».

### Les solutions libérales et sous-libérales

Défendre et améliorer «le modèle social européen» ? Le modèle social européen est un mythe puisque les législations sociales relèvent des poli-

que de servir «le Marché». Le PPE (Parti populaire européen dont est membre l'UMP) et le PSE (Parti socialiste européen dont est membre le Parti socialiste), non seulement adhèrent tous deux au traité de Lisbonne, mais partagent la même conception de la vie économique et sociale.

Ainsi le PPE se déclare attaché à «une économie de marché sociale» et le PSE à une «économie sociale de marché». Cherchez la nuance ! Certes, il serait faux d'affirmer «bonnet blanc et blanc bonnet», mais les mesures sociales proposées par le PSE sont mineures et se bornent surtout à des déclarations d'intention (cf. Liberté 62 du 27 mars 2009).

Contre le démantèlement des acquis sociaux, contre le chômage généré par la crise économique, les luttes sociales se développent dans tous les pays européens à des degrés divers.

• le dialogue social (conventions collectives : représentation et consultation des travailleurs, comité d'entreprises nationaux et européens) ;

• réglementation sociale (santé, sécurité, heures de travail, congés et égalité des chances) ;

• responsabilité de l'Etat en matière de pleine emploi et de prestation de services d'intérêt général, de cohérence sociale.

Ces revendications sont certes intéressantes, mais bien modestes encore au regard du modèle social français, d'un modèle qui n'aurait pas été abîmé par des mesures sarkozystes. La CES a dit oui au traité constitutionnel européen et ne condamne pas sa copie le traité de Lisbonne... On comprend donc que J. Monks qui, à l'occasion des journées, a dénoncé le capitalisme fauteur de la crise actuelle, a déclaré dans un communiqué : «le marché intérieur et les principes de libre circulation ne doivent pas être utilisés en faveur du dumping social, mais conduire au progrès social, ce que tous les traités européens ont toujours recherché».

La CES continue d'entretenir des illusions, mais en même temps les luttes menées au plan européen peuvent permettre d'élever le niveau de conscience sociale, de conscience sociale et peut-être aussi de conscience politique.

### Pour un bouclier social européen

Le Front de gauche s'appuie sur la revendication d'un bouclier social européen, mais ses propositions sont à la fois plus précises et plus ambitieuses.

Ces propositions s'inscrivent dans la lutte pour «changer l'Europe» et dans le cadre de réformes économiques sans lesquelles les mesures sociales ne pourraient aboutir mettant fin au dogme de la libre concurrence (cf. l'Humanité Dimanche du 14 mai).

• Droit au logement pour tous ;

• Le CDI est la garantie d'emploi et pour les jeunes la formation et l'insertion dans l'emploi ;

• Une sécurité commune d'emploi et de formations (des services publics à l'emploi et de la formation, conférences nationales et européennes régulières pour la mise en œuvre) ;

• Des nouveaux droits et pouvoirs des travailleurs dans les entreprises et les services (sécurisation des parcours professionnels, gestion prévisionnelle des emplois et compétences, contrôle des fonds publics, droit de veto aux licenciements) ;

• Relèvement des salaires, vers l'instauration d'un SMIC européen, réquisitionner les dividendes des actionnaires pour garantir les salaires comme le demande Jacky Hénin ;

• Des services publics rénovés, renationaliser les entreprises victimes des directives de libéralisation, en nationaliser d'autres (Total).

• Une directive anti-délocalisation (analogue aux lois proposées dernièrement par les députés communistes).

Le 7 juin peut-être une étape importante pour le progrès social en France et en Europe.



Telle qu'elle, la charte des droits fondamentaux est souvent bien en deca des lois sociales conquises de haute lutte par les salariés dans certains pays européens, notamment en France.

Lors de la campagne contre le traité constitutionnel européen, les manques, les ambiguïtés, les dangers même de la charte avaient été relevés concernant les conditions de vie des salariés.

Il faut se rappeler que le droit de grève avait été rajouté in extrémis en 2000. Ainsi est reconnue «la liberté de chercher un emploi» et non le droit au travail. De même la charte substitue à la sécurité sociale «le droit d'accès aux prestations de sécurité sociale» en laissant aux états le choix «des règles, à la durée légale du travail», «la durée maximale du travail» (ce qui autorisait la Commission européenne à proposer une semaine de 65 heures !). Le droit à la retraite n'est pas spécifié, «la protection contre tout licenciement injustifié est citée» sans parler d'indemnité du chômage. La notion de service public est rempla-

tiques nationales, lesquelles sont plus ou moins favorables aux salariés.

Il y a un modèle social français, mis à mal par le pouvoir sarkozyste qui, avec acharnement, détruit peu à peu tous les acquis sociaux. Le modèle social français n'est pas dû à la bienveillance des gouvernements et du patronat au cours de la période de «prospérité» des trente glorieuses, mais aux luttes sociales et politiques préservant ou améliorant les acquis sociaux, du programme du Conseil national de la résistance, aux grandes luttes de 1947-1947, 1953, 1959, de 1969 (grève des mineurs), de 1968. Le modèle social européen est donc à construire. Il ne saurait l'être dans le cadre du traité de Lisbonne, ni même de celui de Maastricht ou d'Amsterdam (pacte de stabilité et d'emploi) qui visent dans le cadre de la libre circulation des marchandises, des capitaux, des services et des hommes à satisfaire les marchés financiers.

La création d'un modèle social européen suppose donc la création d'une autre Europe qui a une autre ambition

La CES (Confédération européenne des syndicats) a voulu les 14, 15 et 16 mai, coordonner les luttes en organisant des manifestations européennes à Madrid, Bruxelles, Berlin et Prague et dont l'objectif est de constituer «un bouclier social européen».

Le 28 mai dernier, la CES a envoyé une lettre à tous les gouvernements, aux présidents de la Commission européenne et du Parlement européen en demandant «un engagement non ambigu et contraignant à l'égard des droits sociaux fondamentaux en juin prochain à l'occasion des garanties données à l'Irlande avant le nouveau référendum».

Pour la CES, le «modèle social européen» est celui d'une société qui allie croissance durable et conditions de vie et de travail sans cesse améliorées.

Pour la CES, cela suppose cinq éléments :

• des droits sociaux fondamentaux (syndicaux, droit de grève...)

• une protection de santé assurée par des systèmes universels (y compris privés) ;